

**COMPTES SEMESTRIELS
CONSOLIDÉS BGAAP
ORES ASSETS
30 JUIN 2025**

Bilan consolidé de la situation financière au 30 juin 2025

En k€	30/06/2025	31/12/2024	DIFFERENCE
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	4.392.644	4.258.407	134.237
Immobilisations incorporelles	89.434	77.823	11.610
Immobilisations corporelles	4.294.938	4.172.311	122.627
Immobilisations financières	8.273	8.273	0
ACTIFS CIRCULANTS	828.528	798.636	29.892
Créances à plus d'un an	58.915	91.040	(32.126)
Stocks et commandes en cours d'exécution	123.325	110.252	13.073
Créances à un an au plus	253.036	197.826	55.210
<i>Créances commerciales</i>	188.545	169.162	19.384
<i>Autres créances</i>	64.491	28.664	35.827
Placements de trésorerie	6.599	3.173	3.426
Valeurs disponibles	86.473	68.756	17.718
Comptes de régularisation	300.180	327.590	(27.409)
TOTAL ACTIF	5.221.172	5.057.043	164.129
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	2.093.287	2.050.239	43.048
Apport	1.017.794	864.445	153.349
Plus-values de réévaluation	397.801	408.148	(10.347)
Réserves consolidées	568.167	667.578	(99.412)
Subsides en capital	109.526	110.068	(542)
INTERETS DE TIERS	3	3	(0)
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	52.169	49.831	2.338
Provisions pour risques et charges	15.662	13.144	2.518
Impôts différés et latences fiscales	36.507	36.687	(180)
DETTES	3.075.713	2.956.970	118.743
Dettes à plus d'un an	2.343.058	2.145.681	197.376
<i>Dettes financières</i>	2.340.303	2.143.303	197.000
<i>Autres dettes</i>	2.755	2.379	376
Dettes à un an au plus	654.809	741.611	(86.801)
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	238.979	188.979	50.000
<i>Dettes financières</i>	0	130.000	(130.000)
<i>Dettes commerciales</i>	178.208	187.134	(8.927)
<i>Acomptes sur commandes</i>	98.346	95.656	2.690
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	94.240	79.906	14.334
<i>Autres dettes</i>	45.038	59.936	(14.898)
Comptes de régularisation	77.845	69.678	8.168
TOTAL PASSIF	5.221.172	5.057.043	164.129

Compte de résultats consolidé au 30 juin 2025

En k€	30/06/2025	30/06/2024	DIFFERENCE
CHIFFRE D'AFFAIRES	587.944	563.372	24.572
EN-COURS DE FABRICATION	657	2.024	(1.367)
PRODUCTION IMMOBILISEE	112.231	95.835	16.397
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31.387	27.355	4.032
PRODUITS D'EXPLOITATION NON RECURRENTS	0	600	(600)
VENTES ET PRESTATIONS	732.219	689.186	43.033
APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES	(80.602)	(73.179)	(7.423)
SERVICES ET BIENS DIVERS	(286.748)	(264.564)	(22.184)
REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	(161.591)	(144.920)	(16.670)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(22.578)	(27.758)	5.181
COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(551.519)	(510.422)	(41.096)
EBITDA	180.700	178.764	1.936
AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR	(91.479)	(87.717)	(3.761)
REDUCTIONS DE VALEUR CREANCES COMMERCIALES	1.862	279	1.582
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(2.518)	3.121	(5.639)
EBIT	88.565	94.447	(5.882)
PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS	199	367	(169)
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2.508	3.722	(1.215)
PRODUITS FINANCIERS	2.706	4.090	(1.383)
CHARGES DES DETTES	(27.297)	(25.910)	(1.387)
AUTRES CHARGES FINANCIERES	(135)	(153)	19
CHARGES FINANCIERES	(27.432)	(26.064)	(1.368)
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOTS	63.840	72.473	(8.633)
TRANSFERT AUX IMPOTS DIFFERES	180	0	180
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(20.423)	(22.209)	1.787
REGULARISATION D'IMPOTS	(7)	0	(7)
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(20.429)	(22.209)	1.780
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	43.590	50.263	(6.673)
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES	0	0	0
BENEFICE (PERTE) CONSOLIDE(E) DE L'EXERCICE	43.590	50.263	(6.673)

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du groupe ORES

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué d'ORES Assets sc, intercommunale désignée gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets ») et ses filiales. Celles-ci sont, d'une part, ORES sc, détenue à 99,72% et, d'autre part, de Connexio, créée pour gérer les activités de « centre de contact » du Groupe et détenue à 93%. Dans ces deux filiales, le solde des actions est détenu par sept des intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets (Finest, Finimo, Idefin, IEG, CENEO, IPFBW, Sofilux). A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 16,67%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. ORES sc et Connexio réalisent leurs activités à prix de revient. Le résultat de chaque exercice est donc nul.

Le Groupe évolue dans un cadre particulier : la gestion des réseaux de distribution est une activité régulée à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs, encadre l'activité du Groupe. Il décrit notamment les principes ainsi que les modalités de détermination et de contrôle des tarifs, ceux permettant d'établir les revenus autorisés et donc les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs. Il détermine également la rémunération des capitaux investis octroyés aux associés, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes réglementaires et leur affectation,...

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes pour lesquelles ORES Assets est désignée GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies (Belgique), qui est également l'adresse du siège d'ORES Assets.

Les comptes consolidés d'ORES Assets au 30 juin 2025 ont été établis sur la base des règles d'évaluation arrêtées fin 2024 et annexées aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique.

B. COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DU GROUPE ORES DU PREMIER SEMESTRE 2025

Tout au long du 1^{er} semestre 2025, ORES a poursuivi l'ambition décrite dans son plan stratégique « *Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous* » et la mise en œuvre des trois axes de cette stratégie. Le 1^{er} axe, relatif à l'investissement massif dans les réseaux et la gestion des données, a particulièrement mobilisé ORES. Les investissements réalisés au cours du 1^{er} semestre 2025 ont bondi, enregistrant une hausse de plus de 40% par rapport à ceux constatés à la même période en 2024. En avril 2025, ORES a présenté à ses parties prenantes son plan de modernisation des réseaux de distribution d'électricité pour la période 2026-2030, fondé sur des hypothèses d'électrification croissante liées aux énergies renouvelables, à la mobilité, au chauffage et à l'industrie. Ce plan, qui intègre une hausse des prix unitaires, reflétant notamment l'évolution des coûts des matières et des entrepreneurs nécessaires aux investissements à réaliser sur le réseau, a été déposé à la CWaPE le 2 mai 2025. Il a également été soumis

à une consultation publique et, à la date de rédaction de ce rapport, son examen par la CWaPE est toujours en cours. La vectorisation des plans du réseau, après la phase pilote menée en 2024, est désormais en phase d'industrialisation. Un marché conjoint RESA et ORES relatif au déploiement généralisé des compteurs communicants a été attribué. Il doit permettre au GRD de respecter ses nouvelles obligations de déploiement massif et généralisé de ce type de compteurs. Pour ORES, cela représente la pose d'environ 700.000 compteurs communicants. Il comporte des exigences élevées en matière de qualité d'exécution, de satisfaction client et de maîtrise des outils informatiques. Les systèmes informatiques d'ORES ont également évolués pour permettre la transmission aux fournisseurs des données quart horaire issues des compteurs communicants.

La CWaPE a adopté plusieurs décisions importantes relatives à ORES Assets au cours du 1^{er} semestre 2025. Dans l'ordre chronologique, évoquons d'abord l'approbation, le 13 février, d'une révision des tarifs de refacturation du transport des gestionnaires de réseaux de distribution (ci-après GRD) wallons pour 2025, pour y intégrer des nouveaux tarifs d'Elia. Le 20 février, autre étape clé dans le cadre du déploiement généralisé des compteurs communicants, la CWaPE a approuvé la demande de révision du revenu autorisé électricité 2025-2029 d'ORES Assets afin de permettre le financement de ce déploiement. Le 3 avril, le régulateur a approuvé une modification de moindre importance de ce revenu autorisé électricité suite à la réallocation de la subvention « RepowerEU » au seul financement de compteurs communicants. Le 26 juin, la CWaPE a approuvé les propositions de tarifs périodiques de distribution d'électricité pour les années 2026 à 2029. Enfin, les soldes relatifs à l'exercice d'exploitation 2023 pour l'électricité et le gaz ont été approuvés respectivement les 20 et 15 mai 2025 par le régulateur wallon. L'approbation du solde électricité 2023 constitue, par ailleurs, le dernier élément financier nécessaire au paiement du solde lié à l'opération de reprise du réseau de distribution électricité de la ville de Couvin par l'AIESH.

Parmi les évènements financiers survenus au cours du 1^{er} semestre 2025, mentionnons tout d'abord, après de nombreux échanges entre ORES et NEOWAL, l'approbation par les intercommunales pures de financement associées en ORES Assets de la politique de dividendes 2025-2039 d'ORES Assets. Les principes de cette politique ont été intégrés dans une convention d'associés signée par les parties en mars 2025. Une opération de financement obligataire de 250 M€, avec des investisseurs institutionnels américains et un canadien, a été finalisée en avril, par ORES. L'Assemblée générale d'ORES Assets du 12 juin 2025 a, quant à elle, approuvé le transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible pour un montant de 153,35 M€. Ce transfert, qui ne modifie pas le montant global des capitaux propres, permet de renforcer la solidité financière d'ORES Assets et, par conséquent, celle du groupe ORES. Toujours en lien avec les fonds propres, des clarifications apportées à l'allocation des subsides reçus du Gouvernement wallon en 2024 ont conduit à l'enregistrement sur le 1^{er} semestre 2025 de corrections relatives aux actifs financés au cours de cette année.

Des actions ont également été mises en place au cours de ce semestre dans le cadre des 2^{èmes} et 3^{èmes} axes stratégiques (liés, d'une part, à la relation clients et, d'autre part, à la modernisation de l'entreprise et de ses outils). Evoquons ainsi, le lancement d'un nouvel espace sur le site internet d'ORES destiné aux grandes entreprises ; la campagne de communication invitant les clients basse tension à déclarer leur borne de recharge pour voiture électrique ; l'élargissement de l'accès au portail « myORES » à tous les clients d'ORES tout en facilitant la connexion par « itsme® » ; la journée d'information et d'échange à destination des acteurs de l'éolien, du photovoltaïque industriel et du stockage par batteries ou encore la campagne de notoriété.

Les évènements suivants sont également à relever pour le 1^{er} semestre 2025. En mars 2025, ORES a obtenu la certification ISO 27001 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Frédéric Mallefait a été nommé nouveau directeur informatique (CIO) d'ORES en mai et a pris ses fonctions fin juin. Tout au long du semestre, la résolution des difficultés rencontrées lors du lancement de la plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) a constitué une priorité pour ORES. A la suite de l'analyse qu'elle a menée sur les problèmes d'échange de données et de blocage observés sur le marché, la CWaPE a transmis, en avril 2025, un courrier à ORES Assets. Ce courrier l'enjoint à respecter trois demandes, sous peine d'amendes administratives. Des plans d'actions supplémentaires ont été mis en place pour respecter au mieux ces injonctions et des contacts réguliers ont lieu avec la CWaPE pour leur suivi. La première demande portait sur le traitement de certaines plaintes liées aux points de blocage, à réaliser pour le 31 mai 2025. A la date de rédaction du présent rapport, ces plaintes ont toutes été solutionnées. La deuxième demande concerne la mise en place d'un plan d'apurement des points bloqués de longue durée, avec des échéances fixées au 1^{er} juillet, au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre 2025. Ce plan est actuellement en cours de mise en œuvre. La troisième demande concernait la transmission, pour le 31 mai 2025, d'une définition concertée avec les acteurs de marché d'un retour à des conditions de fonctionnement normal du marché. Cette définition ayant été transmise dans les délais, cette demande est donc, comme la 1^{ère}, clôturée. A défaut de respect de ces échéances, des amendes administratives pourraient être imposées à ORES Assets mais vu la complexité à les estimer, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du 30 juin.

C. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1) Éléments du compte de résultats consolidé au 30 juin 2025

En k€	30/06/2025	30/06/2024
VENTES ET PRESTATIONS	732.219	689.186
COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(643.654)	(594.740)
BENEFICE D'EXPLOITATION (EBIT)	88.565	94.447
PRODUITS FINANCIERS	2.706	4.090
CHARGES FINANCIERES	(27.432)	(26.064)
BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	63.840	72.473
TRANSFERT AUX IMPOTS DIFFERES	180	0
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(20.429)	(22.209)
BENEFICE DE L'EXERCICE	43.590	50.263
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES	0	0
BENEFICE CONSOLIDE DE L'EXERCICE	43.590	50.263

La REMCI, rémunération équitable moyenne des capitaux investis, est la rémunération à laquelle ORES Assets a droit, conformément à la méthodologie tarifaire, pour son activité « Gestion des Réseaux ». Elle constitue l'essentiel du bénéfice du Groupe et s'élève à 51.733 k€ à fin juin 2025 contre 53.927 k€ à fin juin 2024 (-2.194 k€). Cette diminution s'explique par la baisse du taux WACC applicable sur la RAB rémunérée (2,409% pour l'année 2025 contre 2,613% pour la période 2019 à 2024).

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 587.944 k€ contre 563.372 k€ à fin juin 2024. Il comprend principalement les redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie, les ventes d'énergie aux clients protégés, les soldes régulatoires ainsi que les produits relatifs aux travaux pour compte de tiers.

Les redevances de transit (599.029 k€) sont en hausse, aussi bien en électricité (+79.165 k€) qu'en gaz (+22.119 k€). Cette évolution est issue non seulement de l'augmentation des volumes facturés (+3,6% en électricité et 5,4% en gaz) mais surtout de la hausse des tarifs périodiques de distribution. La partie de la redevance de transit électricité relative au transport est également en augmentation (+47% par rapport à juin 2024), conséquence de la revue des tarifs du gestionnaire de transport d'électricité, et est à mettre en relation avec l'évolution à la hausse de la rubrique « services et biens divers » relative à la facturation du transport par ELIA.

Le mouvement de l'année 2025 des soldes régulatoires relatifs au transport et à la distribution (-45.211 k€) est composé premièrement, de la prise en résultat des soldes du passé, affectés conformément aux décisions rendues par la CWaPE, à savoir :

- Solde distribution électricité : -11.941 k€
- Solde transport électricité : -9.010 k€
- Solde distribution gaz : -4.544 k€

Deuxièmement, il comprend également l'estimation des soldes à fin juin 2025 pour un montant global de -19.716 k€, décomposé comme suit :

- Solde distribution électricité : -2.935 k€ (dont + 4.517 k€ lié au budget Smart revu et approuvé)
- Solde transport électricité : 2.023 k€
- Solde distribution gaz : -18.804 k€

Concernant le fluide électricité, la hauteur du passif régulateur au 30 juin 2025 s'explique principalement par l'évolution combinée du prix d'achat et du volume des pertes en réseau, à un niveau réellement plus bas que celui défini lors de l'approbation du revenu autorisé, ainsi que par des charges moins importantes émanant de factures émises dans le cadre du processus de réconciliation financière.

La hauteur du passif régulateur gaz au 30 juin 2025 est issu principalement du volume du chiffre d'affaires de la redevance de transit, plus élevé que celui budgété. Cette évolution est compensée partiellement par des charges plus importantes au niveau notamment du prix de l'achat du gaz pour notre clientèle propre.

2) Éléments du bilan consolidé au 30 juin 2025

Le total bilantaire s'élève à 5.221.172 k€ par rapport à 5.057.043 k€ à fin décembre 2024.

Actif

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 89.434 k€ (contre 77.823 k€ à fin 2024) sont constituées principalement de dépenses relatives à des projets informatiques et de frais de développement (Smart Grids – « *développement de réseaux intelligents* » et Smart metering – « *compteurs communicants* »).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.294.938 k€ à fin juin 2025 par rapport à 4.172.311 k€ au 31 décembre 2024 (+122.627 k€). Cet accroissement s'explique principalement par les investissements massifs réalisés au cours du premier semestre (217.536 k€ nets, déduction faite des interventions clientèle de 42.883 k€). Les deux autres éléments expliquant cette évolution sont d'une part, les amortissements pratiqués sur les immobilisés et sur la plus-value à fin juin 2025 pour 85.615 k€ et d'autre part, l'enregistrement d'une provision de 9.293 k€, pour tenir compte des désaffectations sur immobilisations corporelles réalisées au cours des six premiers mois de l'année 2025.

Les immobilisations financières d'un montant de 8.273 k€, similaire à fin décembre 2024, sont constituées de :

- une participation dans Igretec et dans Laborelec pour 17 k€ ;
- une participation dans Atrias, cette société étant mise en équivalence pour 3 k€ ;
- solde de l'avance à la société à Atrias pour 8.230 k€;
- autres garanties et cautionnements pour une valeur de 23 k€.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 58.915 k€ à fin juin 2025, par rapport à 91.040 k€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 32.126 k€. Ce poste reprend à la fois les créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, suite à l'AGW EP¹ prévoyant le remplacement sur une période de dix ans, de 2020 à 2029 inclus, de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED. Cette rubrique reprend également un montant de 51.725 k€ (83.984 k€ fin 2024), qui correspond à la partie des subsides à recevoir de la Région wallonne, soit dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW), soit dans le cadre de REPowerEU (par l'intermédiaire de l'Union Européenne). Sur une enveloppe totale de 146.858 k€, ORES Assets a reçu, à fin juin 2025, 44.494 k€. Le solde à recevoir s'élève à un montant de 102.364 k€, dont 51.725 k€ à long terme, et 50.639 k€ à court terme (voir le commentaire de la rubrique « autres créances » ci-dessous). Cette répartition entre le long et court terme est une estimation sur la base d'une projection des investissements subsidiés à réaliser dans les futures années.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 123.325 k€ et sont composés de marchandises (110.936 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (12.389 k€). L'évolution à la hausse du stock de marchandises est issue d'une volonté de redimensionnement des stocks d'articles critiques ou sensibles, d'une augmentation des activités, notamment en lien avec la transition énergétique, nécessitant un stock adéquat et de chantiers en attente d'exécution.

Les créances commerciales s'élèvent à 188.545 k€ (contre 169.162 k€ fin 2024) et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances envers la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (obligations de service public ou OSP) ainsi que du montant des notes de crédit à recevoir. La hausse provient, entre autres, de l'augmentation des tarifs facturés pour la redevance de transit.

La rubrique « autres créances » (64.491 k€ contre 28.664 k€ fin 2024) comprend notamment les impôts et précomptes à récupérer (6.543 k€), les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (2.440 k€) ainsi que les montants à recevoir dans le cadre de ventes de créances (3.456 k€). La hausse de cette rubrique trouve essentiellement son explication par le solde de 50.639 k€ (contre 18.380 k€ à fin décembre) relatif aux subsides à recevoir à court terme (voir détail ci-dessus).

Les placements de trésorerie (6.599 k€) sont en hausse de 3.426 k€ par rapport à fin décembre 2024. Ils sont constitués essentiellement de placements en SICAV et sur comptes à terme.

Les valeurs disponibles (86.473 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (300.180 k€ contre 327.590 k€ fin décembre 2024) comprennent principalement les soldes régulatoires relatifs au transport et à la distribution pour 229.702 k€, la redevance de voirie gaz (13.358 k€), le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 4.327 k€, les charges diverses à reporter (37.365 k€).

¹ L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Passif

Les apports s'élèvent au 30 juin 2025 à 1.017.794 k€ et sont en augmentation de 153.349 k€ par rapport à la situation du 31 décembre 2024 (864.445 k€). Un transfert de 153.349 k€, des réserves disponibles vers les apports indisponibles, a été approuvé par l'Assemblée générale d'ORES Assets de juin 2025. Ce transfert ne modifie en rien le montant global des capitaux propres mais a pour but de renforcer la solidité financière du Groupe.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 397.801 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations en 2001 pour l'activité électricité et en 2002 pour l'activité gaz. Cette rubrique est en diminution de 10.347 k€, par suite de l'amortissement pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves consolidées (568.167 k€) diminuent de 99.412 k€, en conséquence du :

- transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 10.347 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation ») ;
- transfert des réserves disponibles vers les apports commenté ci-dessus pour -153.349 k€ ;
- report du bénéfice enregistré à fin juin 2025 d'un montant de 43.590 k€.

Le compte subsides en capital (109.526 k€) comprend d'une part, la valeur nette comptable (6 k€) d'un subside reçu de la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (« smart metering ») et d'autre part, un montant de 109.520 k€ relatif aux subsides accordés à ORES Assets dans le cadre de l'accélération de la transition énergétique (REPowerEU et PRW). Ces subsides étant soumis à l'impôt des sociétés (au taux de 25%), le montant comptabilisé dans cette rubrique correspond au montant net (75%), tandis que le solde est repris en impôts différés (36.507 k€). A fin juin 2025, des investissements cumulés pour un montant de 36.225 k€ ont été réalisés, générant une prise en résultat de ce subside de 721 k€ (impôt différé compris).

Pour rappel, en 2024, ORES Assets a bénéficié de subsides en capital pour un montant total de 146,9 M€, octroyés dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et, en partie, par des fonds européens (REPowerEU), afin de financer des investissements liés à l'efficacité énergétique du réseau, à l'accueil des productions renouvelables et à la maîtrise des coûts de la transition énergétique. À la clôture de l'exercice 2024, et en l'absence de précisions suffisantes sur les modalités d'affectation, ces subsides avaient été entièrement attribués aux investissements réalisés dans le placement de compteurs communicants.

En 2025, à la lumière des clarifications apportées par les arrêtés du Gouvernement wallon publiés en 2024, l'affectation des subsides a été revue pour inclure également des investissements dans le renforcement du réseau moyenne et basse tension, ainsi que des travaux sur le réseau gaz en lien avec l'intégration du biométhane. Cette révision constitue un changement d'estimation comptable. Elle a permis de considérer comme subsidiés certains investissements réalisés en 2024 pour un montant de 17,1 M€, sans impact significatif sur le résultat semestriel 2025 (impact de 171 k€).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part des filiales ORES et Connexio cédée par ORES Assets aux intercommunales pures de financement.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 15.662 k€ à fin juin 2025 contre 13.144 k€ fin 2024. La hausse provient de la révision du planning d'industrialisation de la vectorisation du réseau du réseau, compensée légèrement par l'utilisation de cette provision à concurrence du montant des travaux réalisés durant ce premier semestre ainsi que par la clôture d'un litige social.

Les dettes à plus d'un an (2.343.058 k€ contre 2.145.681 k€ à fin 2024) sont constituées principalement d'emprunts contractés auprès des établissements de crédit et de la Sowafinal (174.765 k€) ainsi que d'emprunts contractés par ORES sc (2.165.538 k€) pour le compte de sa maison-mère. Les mouvements du premier semestre correspondent principalement à la souscription de nouveaux emprunts obligataires auprès d'investisseurs nord-américaine pour un montant de 250.000 k€ et au transfert à court terme de 53.000 k€ représentant la quote-part des emprunts venant à échéance dans l'année.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (238.979 k€) sont constituées par le capital des emprunts bancaires à rembourser jusqu'au 30 juin 2026.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (178.208 k€ contre 187.134 k€ au 31 décembre 2024). La diminution découle principalement des factures à recevoir, dont les montants sont plus faibles qu'en 2024. Citons notamment comme cause, les achats d'énergie, dont le prix est largement inférieur à celui de 2024.

Les acomptes sur commandes (98.346 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (obligations de service public), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 94.240 k€ (contre 79.906 k€ fin 2024) reprennent:

- les dettes fiscales (22.772 k€) : le solde de précompte professionnel à payer ainsi que la provision fiscale basée sur le résultat du premier semestre 2025 ;
- la TVA à payer sur les opérations du mois de juin 2025 (10.512 k€) ;
- les dettes salariales et sociales (60.956 k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congrés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence), l'ONSS, ainsi que la provision pour pécule de vacances à payer en 2025-2026 et diverses cotisations annuelles (Inami).

La rubrique autres dettes (45.038 k€), en baisse de 14.898 k€, reprend notamment le solde du compte courant lié au fonds social ainsi que le solde de diverses avances reçues pour l'extension du tarif social ou pour le remboursement du tarif prosumer. Cette diminution s'explique en grande partie par le paiement du solde des dividendes 2024 en juin 2025 (11.104 k€), à l'issue de l'Assemblée générale de juin 2025 et par l'utilisation d'une partie des avances reçues de la Région wallonne dans le cadre de l'octroi de la prime prosumer par l'intermédiaire du Groupe (3.940 k€).

Les comptes de régularisation du passif (77.845 k€ contre 69.678 k€ fin 2024) sont constitués, entre autres:

- de la RTNR (55.501 k€) ;
- de charges financières essentiellement relatives aux emprunts obligataires, aux emprunts bancaires et aux billets de trésorerie (13.942 k€) ;
- de la quote-part de l'acompte sur redevance de voirie gaz restant à verser à la Région wallonne (3.520 k€) ;
- d'indemnités (1.162 k€) reçues pour couvrir des rentes futures.

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2025 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, 17 octobre 2025

Christophe Colson
(Signature)

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christophe COLSON*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

Signé numériquement par
Christophe Colson (Signature)
DN : cn=Christophe Colson
(Signature), c=BE
Raison : J'approuve ce
document
Date : 2025.10.17 08:33:17
772907